



RENCONTRE :
"COMMENT FAIRE DE L'EGLISE UNE MAISON SÛRE ?"

VENDREDI 22 OCTOBRE, DE 20H À 22H

**A la Maison diocésaine Guy Deroubaix, 6 avenue Pasteur, 93140 Bondy.
Ouvert à tous les diocésains.**



Suite à la publication du rapport de la CIASE :

Comment faire de l'Église une maison sûre dans notre diocèse ?

22 octobre 2021



Intervention de Mgr Pascal Delannoy, évêque de Saint-Denis-en-France



Présentation de la Ciase et de son rapport

(Sauf mentions, contraires, toutes les citations entre guillemets
sont reprises de la synthèse du rapport de la Ciase)

La Ciase

La Ciase est la **Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église.**

Elle a été créée à la **demande de l'Église catholique de France :**

- la **Cef** (Conférence des évêques de France)
- et la **Corref** (Conférence des Religieux et Religieuses en France).

4 missions lui ont été confiées :

- 1/ faire la lumière sur les violences sexuelles en son sein depuis 1950 ;**
- 2/ examiner comment ces affaires ont été ou non traitées ;**
- 3/ évaluer les mesures prises par l'Église pour faire face à ce fléau ;**
- 4/ faire toute recommandation utile.**

La composition de la Ciase

21 membres dans cette commission :

- Tous ont été choisis par son seul président ;
- 11 hommes et 10 femmes ;
- tous étaient **bénévoles**.

La commission a fixé elle-même son programme de travail.

Elle a « *disposé librement d'un budget qui n'était pas plafonné* » :

- pour un **coût réel** estimé à fin 2021 à 2,6 millions d'euros ;
- **3,8 millions d'euros** si on ajoute la valorisation du bénévolat de ses membres.



La composition de la Ciase

Président : Jean-Marc SAUVÉ, vice-président honoraire du Conseil d'État
Laëtitia ATLANIDUAULT, anthropologue, directrice de recherche au CEPED (Université de Paris), Professeur affiliée à Columbia University
Nathalie BAJOS, sociologue-démographe, directrice de recherche à l'Inserm
Thierry BAUBET, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université Sorbonne Paris Nord, Chef de service à l'Hôpital Avicenne
Sadek BELOUCIF, professeur des Universités-Praticien Hospitalier, chef de service d'anesthésie-réanimation, Université Paris 13 et Hôpital Avicenne
Jean-Marie BURGUBURU, avocat au Barreau de Paris, président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme
Alice CASAGRANDE, présidente de la Commission de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge



La composition de la Ciase

Alain CORDIER, inspecteur général des finances honoraire, a été vice-président du CCNE, président du directoire de Bayard Presse, directeur général de l'APHP

Carole DAMIANI, docteure en psychologie, directrice de l'association Paris Aide aux Victimes

Anne DEVREESE, directrice générale adjointe chargée de l'enfance, la famille et la jeunesse au Département du Nord

Antoine GARAPON, magistrat honoraire

Didier GUERIN, magistrat honoraire

Astrid KAPTIJN, professeure de droit canonique

Christine LAZERGES, professeure émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Laurence MARION, conseillère d'État

Joël MOLINARIO, théologien, professeur à l'Institut catholique de Paris



La composition de la Ciase

Marion MULLERCOLARD, théologienne, docteure de la Faculté protestante de l'Université de Strasbourg

Stéphane de NAVACELLE, avocat aux Barreaux de New York et de Paris

Philippe PORTIER, historien et sociologue, directeur d'études à l'ÉPHÉ, professeur à Sciences Po Paris, directeur de l'Observatoire international du religieux

Jean-Pierre ROSENCZVEIG, magistrat honoraire, ancien président du Tribunal pour enfants de Bobigny

Florence THIBAUT, professeur de Psychiatrie et d'Addictologie (Université de Paris, Hôpital Universitaire Cochin)

Jean-Pierre WINTER, psychanalyste

Secrétariat général : Sylvette TOCHE ; Camille CLAUSSEPUJO, chargée de mission

Le fonctionnement de la Ciase

Une **collecte des données** organisée par trois équipes de recherche :

- L'**Inserm** (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ;
- L'**EPHE** (École pratique des hautes études) ;
- L'**IFOP** (Institut français d'opinion publique).

Une **enquête en population générale**, menée en ligne entre le 25 novembre 2020 et le 28 janvier 2021, auprès d'un échantillon par quotas de 28 010 personnes âgées de plus de 18 ans, administrée par l'IFOP.

Le fonctionnement de la Ciase

Un **appel à témoignages** :

- lancé le 3 juin 2019 et clos le 31 octobre 2020.
- 6 471 contacts ont été établis :
 - 3 652 entretiens téléphoniques
 - 2 459 e-mails
 - 360 courriers

Il a été proposé à ces contacts de remplir un **questionnaire** anonyme **en ligne**, administré par l'IFOP :

- 1 628 questionnaires ont été complétés ;
- 69 entretiens de recherche ont pu être organisés.



Le fonctionnement de la Ciase

Enfin, une dizaine de personnes auteurs de ces faits de violences sexuelles ont été entendus par la commission.



Le fonctionnement de la Ciase

La Ciase a pu accéder aux **archives** :

- de **l'Église** :

- archives centrales de l'Église de France
- archives de 31 diocèses et de 15 instituts

- publiques : ministère de la **Justice**, ministère de l'**Intérieur** (police judiciaire) et de la Gendarmerie nationale, grâce aux dérogations obtenues par les chercheurs.



Le rapport de la Ciase

**Les violences sexuelles
dans l'Église catholique**
France 1950-2020

Rapport de la
Commission indépendante
sur les abus sexuels
dans l'Église

Octobre 2021

La remise du rapport

Ce rapport de la Ciase a été remis :

- à Mgr E. de Moulins-Beaufort, président de la CEF ;
 - et à sr Véronique Margron, présidente de la Corref
- le mardi 5 octobre à 9h à Paris.



La remise du rapport

Précédée d'une intervention de M. F. Devaux, fondateur de l'association « La Parole libérée », puis de M. Jean-Marc Sauvé, président de la Ciase, elle a été suivie d'une intervention de Mgr E. de Moulins-Beaufort et de sr Véronique Margron, présidente de la Corref ; puis de quelques questions posées par les journalistes présents.





Les conclusions du rapport de la Ciase

« Le nombre des victimes mineures de clercs, religieux et religieuses dans la population française de plus de 18 ans est (...) estimé à environ 216 000.

Si ces violences ont d'abord baissé en valeur absolue et relative jusqu'au début des années 1990, elles ont cessé depuis lors de décroître.

L'Église catholique est, hormis les cercles familiaux et amicaux, le milieu où la prévalence des violences sexuelles est la plus élevée. »



Les conclusions du rapport de la Ciase

216 000 victimes d'abus sexuels de clercs, religieux et religieuses.

330 000 si on ajoute les victimes de laïcs en mission ecclésiale.

Ces chiffres représentent respectivement **4%** et **6%** des agressions sexuelles sur mineurs à l'échelle de la société française depuis 1950.



Les conclusions du rapport de la Ciase

80 % des victimes sont des **garçons** ; avec une forte proportion de **10 à 13 ans** au moment des faits.

On peut distinguer trois périodes :

1950 – 1970 : 56% des cas

1970 – 1990 : 22% des cas

1990 – 2020 : 22% des cas

Les conclusions du rapport de la Ciase

- **2900 à 3200 pédocriminels** entre **1950 et 2020** (estimation minimale) ;
- soit **3%** de l'effectif des clercs et religieux/religieuses sur cette période.

Une profonde disparité des agresseurs (*« ceux qui ne passent à l'acte qu'un petit nombre de fois et les multirécidivistes compulsifs »*) peut expliquer le ratio entre les agresseurs et les personnes victimes.

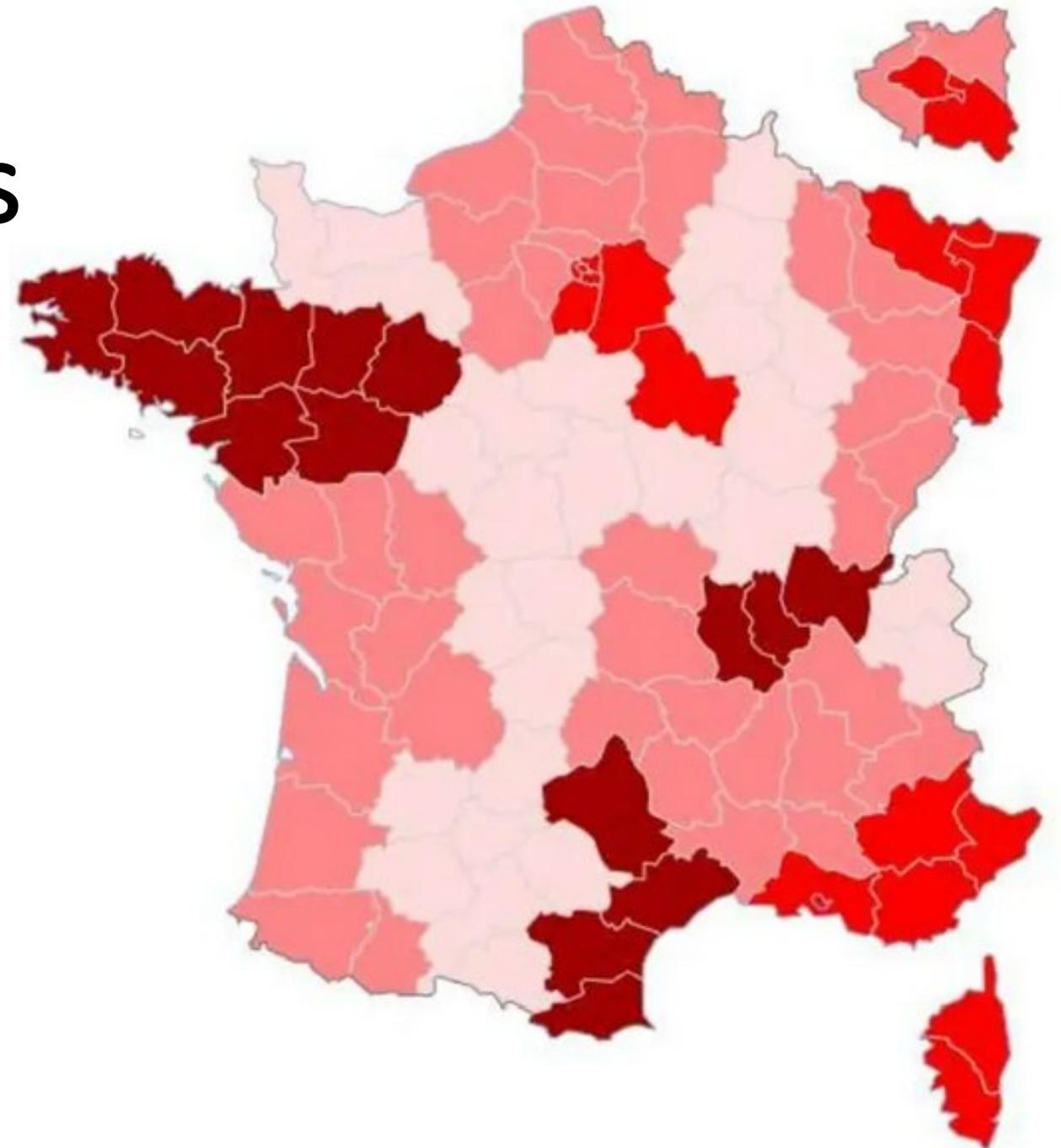
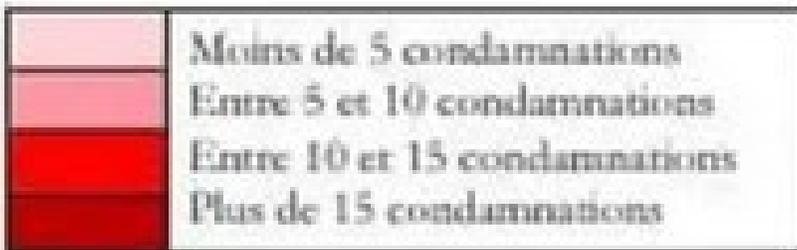
Une mise en perspective

En resituant ces chiffres dans le contexte général des violences sexuelles commises dans notre société, le rapport de la Ciase aboutit à deux conclusions :

- À l'échelle de la société française, 14,5 % des femmes et 6,4 % des hommes ont subi pendant leur minorité de telles violences : soit **5 500 000 personnes**.
- L'Église catholique est, hors des cercles familiaux et amicaux, le milieu dans lequel la prévalence des violences sexuelles est la plus élevée.

Les conclusions du rapport de la Ciase

Carte : condamnations
de clercs pour abus
sexuels pour personnes
vulnérables (1950-2020)





« Dissiper les ténèbres » : vers une démarche de vérité

Pour la Ciase, l'Église doit entamer une démarche de vérité et de réparation :

- **Responsabilité** de l'Église en tant qu'institution dans les faits commis
- **Reconnaissance** des violences commises : cérémonies publiques, célébrations, mémorial... comme la CEF s'y est engagée en mars 2021 ; en concertation avec les personnes victimes ;
- Une **justice réparative** pour « *tenter de réparer les atteintes à l'être* » ; qui irait jusqu'à une réparation financière individualisée (et non forfaitaire), avec un fond de dotation déjà créé par la CEF mais dont l'abondement est discuté.

« Dissiper les ténèbres » : vers une démarche de vérité

La Ciase propose à l'Église un plan d'action autour de 4 thématiques :

- **Gouvernance** : « *s'interroger sur les tensions palpables entre sa constitution hiérarchique et le désir de synodalité* ». Réfléchir à l'articulation entre verticalité et horizontalité et à la séparation des pouvoirs.
- **Sanction** : vaste remise à niveau du droit canonique en matière pénale.
- **Formation** :
 - Des directives précises aux confesseurs sur le secret de la confession : ne plus déroger à l'obligation, prévue par le code pénal, de signaler aux autorités les cas de violences infligées à un mineur ou une personne vulnérable.
 - Procéder à une évaluation psychologique des candidats à la vie sacerdotale
- **Prévention** : favoriser en paroisses les initiatives permettant de donner aux enfants une place de « *sujets détenteurs de droits et de savoirs* » (et non seulement de « *récepteurs de la doctrine* »).



Les 45 recommandations de la Ciase

Les recommandations éditées par la Ciase reprennent ces grands principes.

Ce ne sont à l'heure actuelle que des propositions.

Elles seront examinées par la Conférence des évêques de France (CEF) lors de son Assemblée plénière qui aura lieu à Lourdes du 2 au 8 novembre 2021.

Nous présentons ci-après quelques recommandations (c'est une sélection subjective de l'auteur de ce document, elles ne sont pas plus importantes que celles qui ne sont pas présentes).



Les 45 recommandations de la Ciase

(extraits)

1. Vérifier systématiquement les antécédents judiciaires de toute personne que l'Église mandate auprès de mineurs ou de personnes vulnérables.
2. Créer un service commun à la CEF et la Corref chargé du recueil, du traitement et de l'analyse des violences sexuelles au sein de l'Église catholique en France.
3. Identifier toutes les formes d'abus de pouvoir ou de survalorisation et de mise en surplomb du prêtre par rapport à l'ensemble des baptisés.
4. Identifier les exigences éthiques du célibat consacré au regard notamment de la représentation du prêtre.

Les 45 recommandations de la Ciase

8. Passer au crible :

- la disposition canonique dite de l'absolution du complice, radicalement inappropriée aux cas d'agression sexuelle ;
- le langage de certains documents du Magistère parlant de péché et de pardon lorsqu'il s'agit de délits et de sanctions.

Enseigner :

- la nécessité préalable de la sanction ou de la rétribution des crimes et des délits commis au regard de la loi de la République et de la loi de l'Église ;
- le risque de dévoiement du pardon en facile absolution des bourreaux ;
- ce que le rituel du sacrement de pénitence comporte comme pratiques de prévention contre l'abus.
- que le secret de la confession s'inscrit dans le seul temps du sacrement de pénitence.

Les 45 recommandations de la Ciase

10. Enseigner dans toutes les formations et dans la catéchèse (...) que le mal premier est l'atteinte aux personnes.

11. Passer au crible (...) le choix d'englober l'ensemble de la sexualité humaine dans le seul sixième commandement du Décalogue.

12. Maintenir les efforts de sensibilisation et d'information au sein de l'Église sans disqualification de ses membres, en privilégiant les approches de sensibilisation, même indirectes, inspirées des démarches de promotion des droits des personnes, des droits des enfants en particulier.

Publier des rapports réguliers mieux documentés, à dimension programmatique.

Engager une réflexion sur le dispositif d'accueil et d'écoute des victimes.

Les 45 recommandations de la Ciase

13. Mettre en place, à destination des principaux responsables dans l'organisation de l'Église en France, par exemple pour chaque évêque nouvellement nommé ou chaque supérieur(e) majeur(e) nouvellement élu(e), des formations aux démarches de contrôle interne et externe et développer des approches de maîtrise des risques qui soient propres à l'Église et adaptées à son mode de fonctionnement.

17. Réaffirmer que les cellules sont des structures d'accueil et d'écoute et que leur mission s'arrête là où commence le soin ou le conseil juridique.

23. Reconnaître, pour l'ensemble de la période analysée par la commission, au-delà de la responsabilité pénale et civile pour faute des auteurs des agressions (...), la responsabilité civile et sociale de l'Église indépendamment de toute faute personnelle de ses responsables.

Les 45 recommandations de la Ciase

24. Reconnaître la responsabilité systémique de l'Église.

31. Individualiser le calcul de l'indemnisation due à chaque personne victime, sans pour autant prévoir une réparation intégrale au sens juridique du terme.

32. En matière de réparation financière, confier à un organe indépendant, extérieur à l'Église, la triple mission d'accueillir les personnes victimes, d'offrir une médiation avec leurs agresseurs et les institutions dont ils relevaient, et d'arbitrer les différends qui ne peuvent être résolus de manière amiable.

33. Financer les indemnités versées aux victimes à partir du patrimoine des agresseurs et de l'Église de France.

Écarter la piste d'un appel aux dons des fidèles.

Les 45 recommandations de la Ciase

34. Passer au crible :

- la constitution hiérarchique de l'Église catholique au vu des tensions internes sur sa compréhension d'elle-même (...);
- la concentration entre les mains d'une même personne des pouvoirs d'ordre et de gouvernement ;
- l'identification de la puissance sacramentelle avec le pouvoir.

36. Renforcer la présence des laïcs en général et des femmes en particulier dans les sphères décisionnelles de l'Église catholique.

43. Indiquer aux confesseurs et aux fidèles que le secret de la confession ne peut déroger à l'obligation, prévue par le code pénal, de signaler aux autorités les cas de violences sexuelles infligées à un mineur ou à une personne vulnérable.

Les 45 recommandations de la Ciase

44. Revoir le processus d'accompagnement du candidat au sacerdoce (accompagnement, formation, évaluation et recrutement, formation continue).

45. Renforcer les politiques de prévention.

Associer les différentes parties prenantes dans l'Église.

Veiller à la cohérence entre l'aménagement des lieux de vie et d'activité des prêtres et religieux et l'impératif de vigilance.

Permettre à chaque prêtre ou religieux de :

- connaître les obligations de signalement à la justice ;
- disposer d'un référent et d'un lieu de réflexion sur ses pratiques permettant une vigilance sur des questions sensibles (contact physique, horaire et lieu d'un échange avec un jeune, modalités de la prise de rendez-vous...) ;
- pouvoir connaître le rapport de la CIASE.

Les autres documents

Le rapport proprement dit est accompagné d'un recueil de témoignages de personnes victimes.

A leur propos, la Ciase dit d'elles :

« Les victimes détiennent un savoir unique sur les violences sexuelles et elles seules pouvaient nous y faire accéder pour qu'il puisse être restitué. C'est par conséquent leur parole qui sert de fil directeur au rapport de la commission. Ces personnes étaient victimes, elles sont devenues témoins et, en ce sens, acteurs de la vérité. C'est grâce à elles que ce rapport a été conçu et écrit. C'est aussi pour elles, et pas seulement pour nos mandants, qu'il l'a été. C'est sur cet échange singulier et invisible qu'il a été construit, sans que tout cela ait été aussi clairement pensé à l'avance. »

C'est pour rendre hommage à ces personnes victimes que la Ciase a édité, en plus de son rapport proprement dit, le recueil de leurs témoignages.

De victimes
à témoins

Témoignages adressés à
la Commission indépendante
sur les abus sexuels
dans l'Église



Les annexes

Le rapport principal est également accompagné :

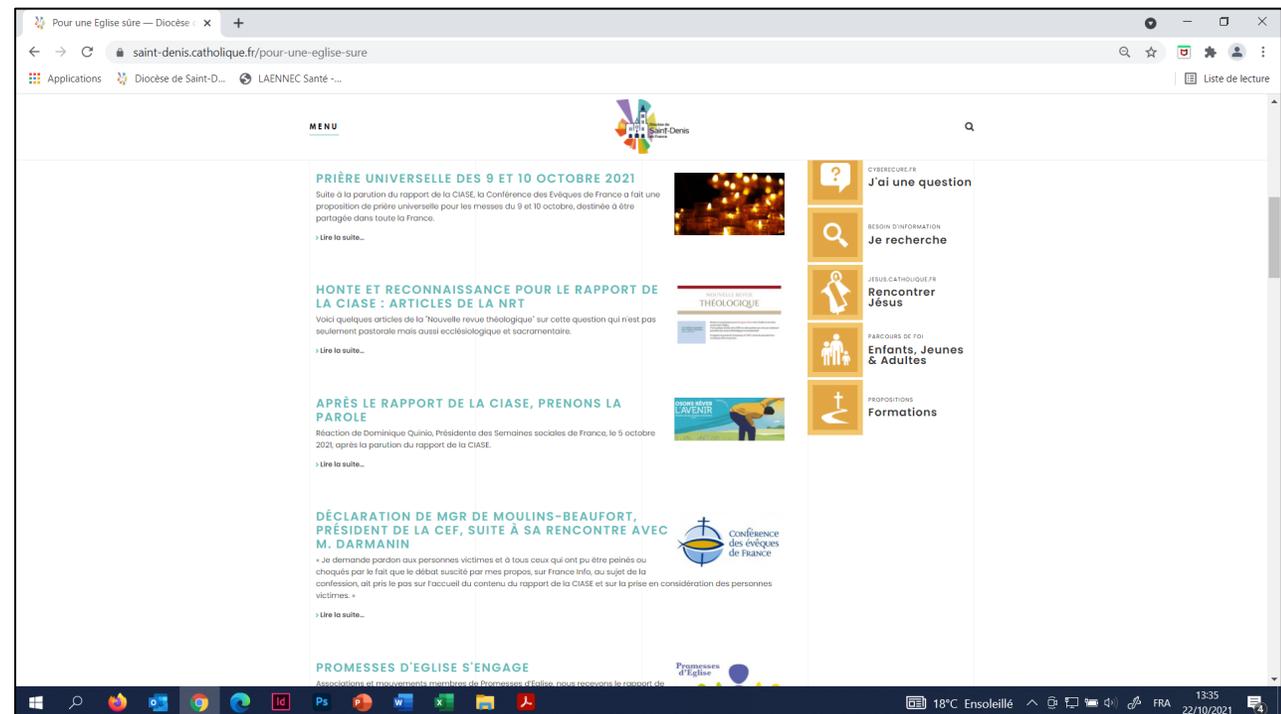
- d'un glossaire ;
- d'une bibliographie ;
- de repères chronologiques sur le respect de la personne de l'enfant.

Pour aller plus loin...

Vous pourrez retrouver sur le site du diocèse de Saint-Denis :

<https://saint-denis.catholique.fr/pour-une-eglise-sure>

- Toute l'actualité autour de ce sujet
- Le rapport final de la Ciase
- Des lectures possibles...



The screenshot shows a web browser displaying the website 'Pour une Eglise sûre' on the Diocese of Saint-Denis website. The page features a navigation menu, a search bar, and several article teasers. The main content area includes:

- PRIÈRE UNIVERSELLE DES 9 ET 10 OCTOBRE 2021**: Suite à la parution du rapport de la CIASE, la Conférence des Evêques de France a fait une proposition de prière universelle pour les messes du 9 et 10 octobre, destinée à être partagée dans toute la France.
- HONTE ET RECONNAISSANCE POUR LE RAPPORT DE LA CIASE : ARTICLES DE LA NRT**: Voici quelques articles de la "Nouvelle revue théologique" sur cette question qui n'est pas seulement pastorale mais aussi ecclésiologique et sacramentaire.
- APRÈS LE RAPPORT DE LA CIASE, PRENONS LA PAROLE**: Réaction de Dominique Quinio, Présidente des Semaines sociales de France, le 5 octobre 2021, après la parution du rapport de la CIASE.
- DÉCLARATION DE MGR DE MOULINS-BEAUFORT, PRÉSIDENT DE LA CEF, SUITE À SA RENCONTRE AVEC M. DARMANIN**: « Je demande pardon aux personnes victimes et à tous ceux qui ont pu être peinés ou choqués par le fait que le débat suscité par mes propos, sur France Info, au sujet de la confession, ait pris le pas sur l'accueil du contenu du rapport de la CIASE et sur la prise en considération des personnes victimes. »
- PROMESSES D'ÉGLISE S'ENGAGE**: Associations et mouvements membres des Promesses d'Église, pour recevoir le rapport de...

The right sidebar contains navigation options: 'CYBERCROQUIER J'ai une question', 'BESON D'INFORMATION Je recherche', 'JÉSUS CATHOLIQUE.FR Rencontrer Jésus', 'PARCOURS DE FOI Enfants, Jeunes & Adultes', and 'PROPOSITIONS Formations'.



Que s'est-il passé depuis le 5 octobre ?

Dès le 5 octobre, le pape François a réagi à la publication du rapport de la Ciase.

« Le Saint-Père a été informé de la sortie du rapport de la Ciase, à l'occasion de ses rencontres, ces jours derniers, avec les évêques français en visite ad limina. Et c'est avec douleur qu'il a pris connaissance de son contenu ».

« Ses pensées se tournent en premier lieu vers les victimes, avec un immense chagrin pour leurs blessures et gratitude pour leur courage de dénoncer. Elles se tournent aussi vers l'Église de France, afin que, ayant pris conscience de cette effroyable réalité et unie à la souffrance du Seigneur pour ses enfants les plus vulnérables, elle puisse entreprendre la voie de la rédemption ».

« Par ses prières, le Pape confie au Seigneur le Peuple de Dieu qui est en France, tout spécialement les victimes, pour qu'il leur accorde le réconfort et la consolation et afin que, avec la justice, puisse s'accomplir le miracle de la guérison ».

(source : communiqué de presse du Vatican)



Que s'est-il passé depuis le 5 octobre ?

Notre évêque, Mgr Pascal Delannoy, a également adressé un message aux diocésains le même jour (extraits) :

« Les chiffres cités et qui ne peuvent être remis en cause me choquent et me bouleversent comme ils choquent et bouleversent vos prêtres, dont vous connaissez le dévouement, et chacun d'entre vous. Jamais nous n'avions imaginé qu'autant de personnes aient pu être victimes d'actes odieux de la part de ceux en qui ils mettaient toute leur confiance. En écoutant la présentation de ce rapport, c'est d'abord aux personnes victimes que nous pensons, à leur souffrance que le temps ne peut estomper !

Les analyses qui accompagnent ce rapport nous disent que l'Eglise n'a pas su, et surtout pas voulu, entendre la souffrance de ceux et celles qui se tournaient vers elle. Aussi dur cela soit-il, il nous faut écouter ces analyses, les laisser nous interroger et en tirer des conséquences pour le présent et pour l'avenir afin que l'Église soit une « maison sûre ».



Que s'est-il passé depuis le 5 octobre ?

Notre évêque, Mgr Pascal Delannoy, a également adressé un message aux diocésains le même jour (extraits) :

Pour cela les évêques de France vont s'emparer des 45 propositions du rapport de la CIASE, notamment lors de leur prochaine assemblée à Lourdes, en novembre prochain. »

(<https://saint-denis.catholique.fr/pour-une-eglise-sure/message-de-mgr-pascal-delannoy-suite-aux-revelations-de-la-ciase>)



Que s'est-il passé depuis le 5 octobre ?

12 octobre : rencontre entre G. Darmanin, ministre de l'intérieur, et Mgr E. de Moulins-Beaufort, président de la CEF

La rencontre faisait suite à la polémique autour du secret de la confession, née suite à la publication du rapport. Mgr E. de Moulins-Beaufort avait déclaré sur France Info que le secret de la confession était, selon lui, « supérieur aux lois de la République ».

Dans un communiqué qui a suivi la rencontre, Mgr E. de Moulins-Beaufort a « *demandé pardon* » à ceux qui ont pu être choqués par ses propos ; il a reconnu la « *formulation maladroite* » de ses propos.

G. Darmanin a rappelé que le secret de la confession était reconnu comme « secret professionnel », avec une exception pour « *les crimes commis sur des enfants de moins de 15 ans* » : « *Tout religieux ou toute personne qui a connaissance d'abus sexuels doit porter à la justice de notre pays pour la protection des enfants.* »

« L'incident est clos », pour G. Darmanin.



Que s'est-il passé depuis le 5 octobre ?

18 octobre : J. Castex, 1^{er} ministre, et G. Darmanin, ministre de l'Intérieur et des cultes, reçus à Rome par le pape François.

Ce déplacement était prévu de longue date ; il célébrait le centenaire de la reprise des relations diplomatiques entre la France et le Vatican.

Selon le 1^{er} ministre, le discours du Pape « *consiste à dire que c'est courageux de la part de l'Eglise de France d'avoir fait son travail. Il fait confiance à l'Eglise de France pour tirer les conclusions. Il se réjouit qu'il n'y ait pas de déni.* »

Le 1^{er} ministre a ajouté que le pape « *a conscience* » qu'il faut « *concilier* » le secret de la confession et le droit pénal.



Que s'est-il passé depuis le 5 octobre ?

20 octobre : audition de M. Sauv      l'Assembl  e nationale.

« Lorsque je m'adresse    la repr  sentation nationale, je ne peux pas m'emp  cher de penser aux 5,5 millions de nos compatriotes qui ont   t   victimes d'agressions sexuelles lorsqu'ils   taient mineurs. »

« Ce probl  me n'appartient pas au pass  , qu'il s'agisse de l'  glise catholique ou du reste de la soci  t   fran  aise ». D'autant que « chaque jour, 450 nouveaux mineurs sont agress  s sexuellement en France et c'est pourquoi le Parlement ne peut rester sans rien faire. »

« En l'  tat, aucune des 45 recommandations du rapport n'appelle une modification de la l  gislation. »

L'indemnisation « ne saurait   tre forfaitaire et doit prendre en compte la r  alit   du pr  judice subi par les victimes. »

(source : www.la-croix.com)

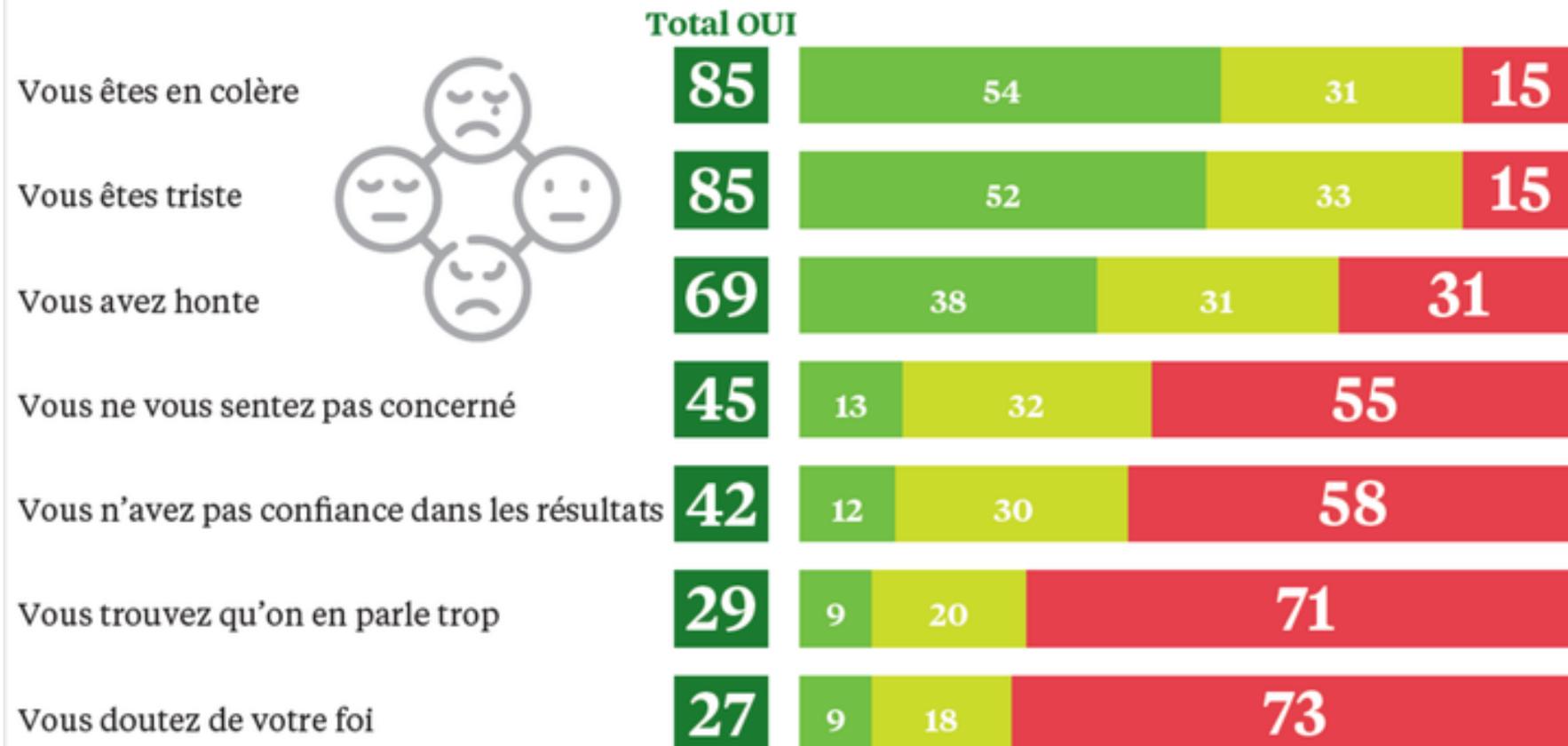
Que s'est-il passé depuis le 5 octobre ?

27 octobre :
le journal
La Croix
commande un
sondage à l'Ifop
pour connaître
l'état de
l'opinion
catholique.

Les sentiments ressentis

Éprouvez-vous chacun de ces sentiments après la publication du rapport ?

■ Oui, beaucoup ■ Oui, un peu ■ Non, pas du tout



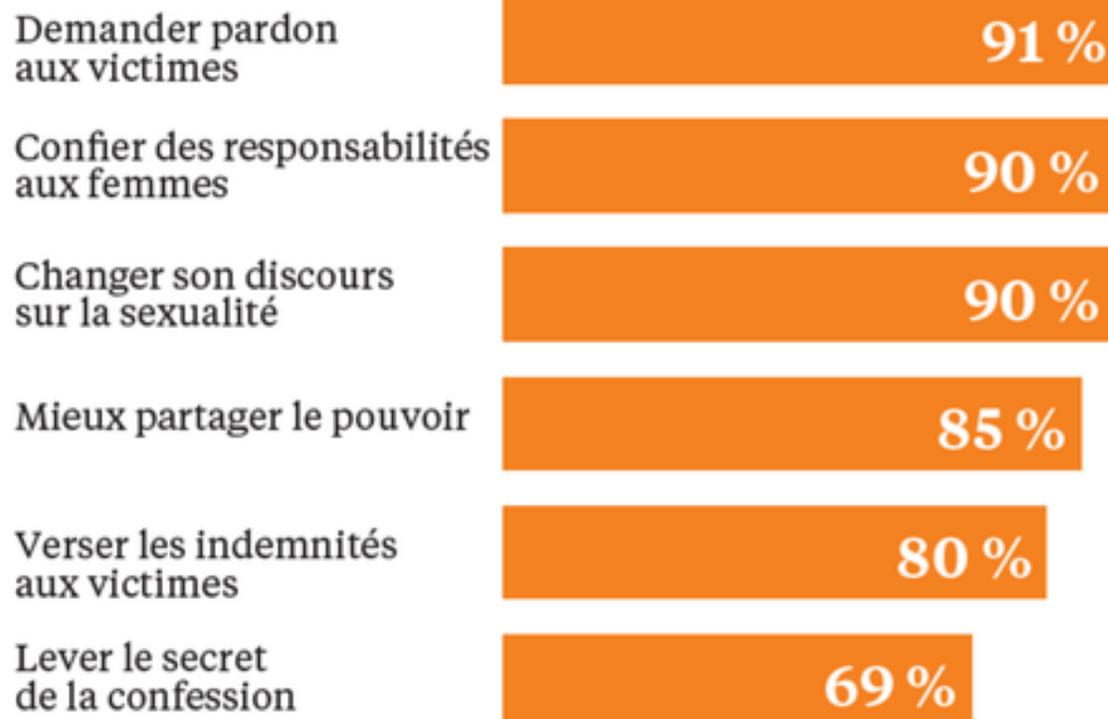
Que s'est-il passé depuis le 5 octobre ?

27 octobre :
le journal
La Croix
commande un
sondage à l'Ifop
pour connaître
l'état de
l'opinion
catholique.

L'adhésion à différentes actions de l'Église

Êtes-vous favorable ou pas favorable à chacune des actions suivantes de la part de l'Église ?

En % de réponses favorables



D'après-vous, le travail de l'Église sur ce sujet peut-il contribuer à faire la lumière sur les abus dans le reste de la société ?

Oui
84 %

Que s'est-il passé depuis le 5 octobre ?

27 octobre :
le journal
La Croix
commande un
sondage à l'Ifop
pour connaître
l'état de
l'opinion
catholique.

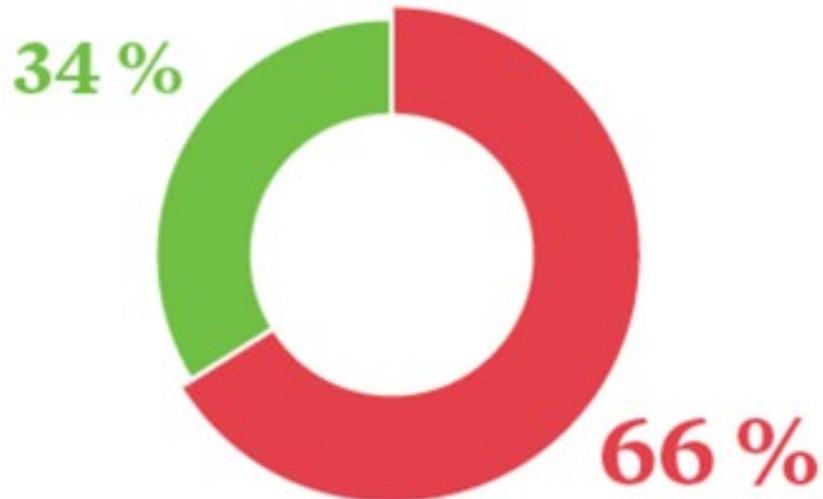


La confiance dans l'Église

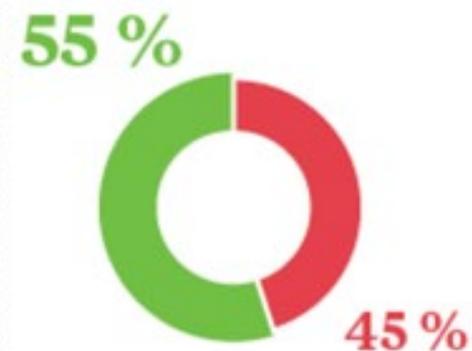
*Faites-vous confiance à l'Église
sur la protection des mineurs ?*

■ Total oui
■ Total non

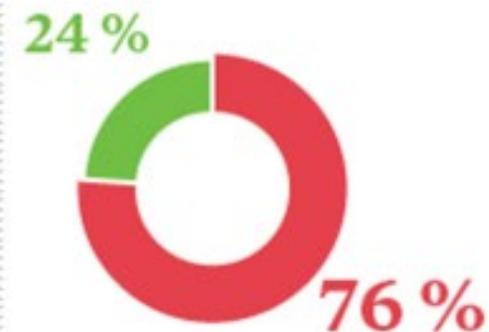
Ensemble des catholiques



Catholiques
pratiquants



Catholiques
non pratiquants





Et à venir

Du 2 au 8 novembre : Assemblée plénière des évêques de France.

L'ordre du jour de cette Assemblée a été modifié pour intégrer des temps de réflexion sur les suites à donner au rapport de la Ciase, et notamment l'examen des 45 recommandations.

Du 16 au 19 novembre : Assemblée générale de la Corref à Lourdes.

300 supérieurs majeurs et supérieures majeures se réuniront.

L'assemblée recevra M. Jean-Marc Sauvé, en dialogue avec un théologien, Stéphane Joulain.

9 décembre : M. Sauvé sera reçu au Vatican.



Temps en carrefour

Nous vous proposons un temps par petits groupes (6 à 8 personnes) pendant 20 minutes pour réagir à ce qui vient de vous être présenté.

Vous avez la possibilité d'écrire vos questions, réactions... sur Post-it ; nous les récupérerons et les centraliserons pour y répondre le plus possible.

Vous aurez aussi la possibilité de poser vos questions directement oralement.



Temps de prière

Office des complies du 22 octobre 2021

Nous vous proposons de terminer par un temps de prière pour les personnes victimes.



Merci de votre présence
et de votre participation !